

## Approbation des règles de marché des marchés réglementés organisés par Euronext Brussels SA

La Commission bancaire, financière et des assurances communique qu'elle a donné son approbation conformément à l'article 40, alinéa 2, de l'arrêté royal du 3 juin 2007 portant les règles et modalités visant à transposer la directive concernant les marchés d'instruments financiers, aux règles de marché modifiées d'Alternext (Brussels), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ces règles de marché sont disponibles sur le site d'Alternext : <https://www.euronext.com/fr/regulation/regulated-markets>

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/approbation-des-regles-de-marche-des-marches-reglementes-organises-par-uronext-brussels-sa-5>